



# Ville de Schefferville

## ORDONNANCE 2022-03 15

**OBJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE CANIAPISCAU POUR L'OPÉRATION DE CONTRÔLE DE LA POPULATION CANINE QUI SE TIENDRA DANS LA RÉGION DE SCHEFFERVILLE DU 25 AU 28 MARS 2022.**

**ATTENDU QU'**en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c 43, a.8), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

**ATTENDU QUE**, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

**ATTENDU QUE** la Ville de Schefferville a élaboré un partenariat avec les Premières nations de Matimekush-Lac John et Kawawachikamach pour parrainer une opération de contrôle de la population canine dans les trois communautés;

**ATTENDU QUE** la réalisation de cette opération est essentielle à la qualité de vie et à la sécurité de la population de ces trois communautés;

**ATTENDU QUE** cette opération est coordonnée pas l'organisme Chiots Nordiques;

**ATTENDU QUE** le budget de l'opération de l'opération est de 79 840 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Autorise monsieur François Désy à présenter à la MRC de Caniapiscau une demande d'aide financière de 15 500 \$ pour la réalisation de l'opération de contrôle de la population canine qui se tiendra en mars 2022.

Adoptée à Québec le 10 mars 2022

Jean Dionne, administrateur